

MARDI 23 NOVEMBRE 2021

**Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres :
« Je demande à ces femmes et à ces filles qui sont aujourd'hui victimes de
violences verbales ou physiques de ne pas se taire »**

« Comme le rappelle l'ONU, la violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues, les plus persistantes et les plus dévastatrices dans le monde. Instaurée le 25 novembre 1999, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes connaîtra sa 23^e édition jeudi prochain. Vingt-trois bougies qu'on souhaiterait éteintes à jamais par un combat gagné. Malheureusement, la route est encore longue au regard des témoignages qui nous renvoient en plein cœur toute l'épaisseur de cette réalité des violences faites aux femmes. Ces témoignages nous permettent également de mesurer l'engagement de tous les acteurs qui, au quotidien, combattent ces violences et participent à restaurer un peu plus de cette égalité entre les femmes et les hommes . La cause de ces femmes doit être au centre des politiques de solidarité de la collectivité départementale.

Un Département, au-delà de ses compétences, se définit aussi à l'aune des combats qu'il mène. La lutte contre les violences faites aux femmes en est un ! Aux côtés de l'Etat et de l'ensemble des acteurs territoriaux, le Département des Deux-Sèvres a engagé un bras de fer contre ces violences. Sous les coups, sous les abus, une femme meurt tous les trois jours en France. Je rends hommage à ces femmes que la violence a fait taire à jamais, je demande à ces femmes et à ces filles qui sont aujourd'hui victimes de violences verbales ou physiques de ne pas se taire, d'alerter leurs proches, les associations et les institutions », **déclare Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.**

L'engagement du Département se traduit par la mobilisation des professionnels de ses services :
- 700 agents sont répartis dans les services de l'Action sociale généraliste, la Protection maternelle et infantile et l'Aide sociale à l'enfance ;

- 295 professionnels sociaux et administratifs assurent des missions de prévention et de protection des personnes vulnérables au sein des 50 lieux d'accueil (AMS, RMS et points d'accueil) sur l'ensemble du territoire.

Il se concrétise également par le soutien financier apporté aux nombreuses associations

suivantes : Info Droits Egalité Femmes Familles 79 (aide et conseil juridique, écoute psychologique et groupe de parole, accompagnement individualisé à l'emploi plus spécifiquement dédié aux femmes, etc.), Mouvement français pour le planning familial (soutien des femmes confrontées aux violences sous toutes leurs formes par des actions d'écoute et d'information, Appui, (association socio-judiciaire, notamment mise en place de stages de citoyenneté pour les auteurs de violences conjugales), Intermède 79 (association qui organise des groupes de parole en direction des victimes à Bressuire et à Thouars), l'association AVIC (aide aux victimes) qui apporte un soutien sur le plan juridique et/ou psychologique à toute victime d'infraction pénale, l'UDAF qui grâce à son accueil de jour permet aux femmes confrontées aux violences conjugales de préparer et anticiper leur éventuel départ du domicile.

Quelques exemples

En 2020, 313 ménages en proie à des violences intrafamiliales ont été accompagnés par les professionnels du service de l'Aide sociale généraliste, le Schéma départemental enfance, adolescence et parentalité 2021-2026 voté en septembre 2021 intensifie les actions sur l'accompagnement des auteurs de violence, mise en place en 2021 du financement d'un poste d'intervenante sociale pour accueillir et orienter les victimes de violences intrafamiliales pour les gendarmeries du sud Deux-Sèvres (Melle, Saint-Maixent, sud Niortais).